

ANNEXE XX

Règlement intérieur de l'Accueil Jeunes

Problèmes techniques pour insérer le document
qui figurait dans le dossier initial sous forme de photocopie.

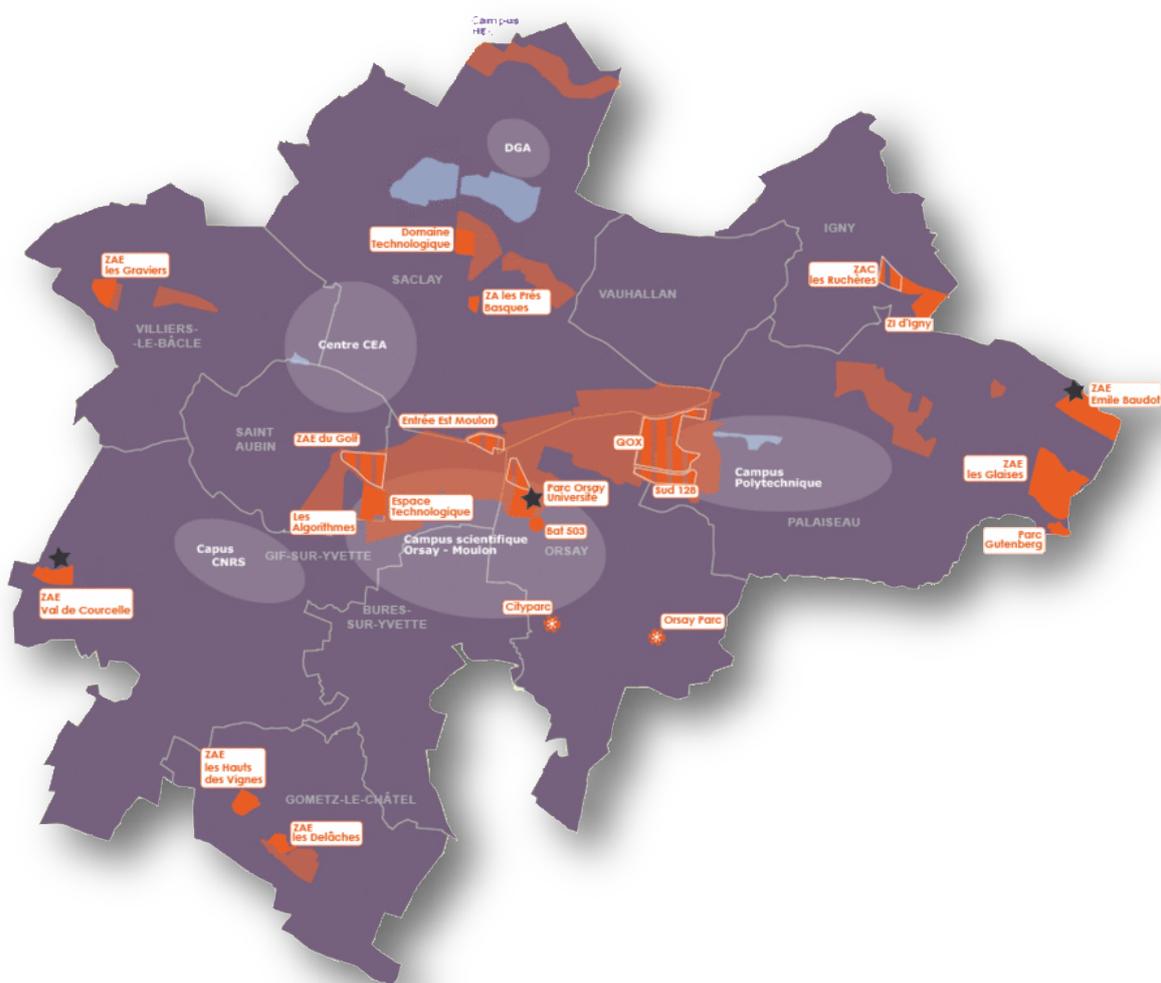
ANNEXE XXI

Questionnaire

Problèmes techniques pour insérer le document
qui figurait dans le dossier initial sous forme de photocopie.

ANNEXE XXII

Carte du Plateau de Saclay



<http://www.scientipole.fr/vivre-ensemble/la-caps-en-chiffres.html>

(page consultée le 13/03/2012)

ANNEXE XXIII

Plan des bus de la ville



<<http://palaiseau.plan-interactif.com/>>
 (page consultée le 13/03/2012)

ANNEXE XXIV

CUCS 2007-2010

Annexe 1

➤ **Convention Territoriale Urbaine**

- GPV → Bartolone.
- ANRU → Borloo, avec le dispositif de financement et de mobilisation de moyens.

➤ **Dispositifs Contractuels**

- CLS → Contrat Local de Sécurité
 - CLSPD → Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
 - CCPD → Conseil Communal de Prévention de la délinquance.
 - CEL → Contrat Educatif Local : harmoniser le temps de l'enfant au quotidien et dans l'année.
 - PRE → projet de réussite éducative
 - **Veille éducative**, suivi des enfants en phase de déscolarisation.
 - VVV → Ville Vie Vacances - Opération Prévention Eté pour les jeunes de 11 à 17 ans
 - CLAS → Contrat local d'Accompagnement Scolaire.
 - PLH → Programme Local d'Habitat,
- Construction de logements, quel type de logements ?
Mise en place d'une politique de peuplement sur un territoire donné.
- PUE → Plan Local d'Insertion par l'emploi: « parcours » d'insertion des publics demandeurs d'emploi de plus de 9 mois.

➤ **Actions autres**

- **Intégration, lutte contre les discriminations transversales**
- MOUS → Maitrise d'Œuvre Urbaine Sociale
- 2 dispositifs non liés à la politique de la ville : le Contrat Temps Libres et le Contrat Enfance piloté par la CAF

Les principaux partenaires sont : les habitants, l'ACSE, les services Politiques de la ville de l'Etat, la Région, le Département, la Commune, la CAF et les bailleurs...

3 Thématiques

Educatif	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Projet de réussite éducative : Déscolarisation, Pas de formation professionnelle <ul style="list-style-type: none"> • Traiter l'environnement familial et social en vue d'une réussite sociale et scolaire. ➢ Internats de réussite éducative : 3 en région Ile de France. ➢ Création de pôles d'excellence éducatifs dans les collèges.
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Contrats aidés. ➢ Maison de l'emploi. ➢ Développer l'offre des apprentis. ➢ Développer l'économie solidaire. ➢ Développer la création d'entreprises et/ou de leur propre emploi pour les chômeurs.
Logement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Construction de logements sociaux. ➢ Mobilisation du parc privé dans l'offre de logements. ➢ Renforcer l'accueil dans l'hébergement d'urgence.

En 2006, évaluation des contrats de ville ⇒ Mise en œuvre d'une charte territoriale de cohésion sociale, accompagnent les projets urbains ⇒ ZUS (Zone urbaine sensible).
 Deux axes transversaux : rénover l'accueil et l'intégration des populations primo-arrivantes, lutter contre les discriminations.

Annexe 1

- Définition de l'intérêt communautaire
- Evaluation du contrat urbain de cohésion sociale 2007/2010
- Charte territoriale de cohésion sociale
- Emploi Insertion Sociale et Professionnelle
- PLIE.
 - Mission Locale.
 - Maison de l'emploi.
 - Chantier école.
- Politique participative
- Conseil de développement → Conseil économique et social.
Place des habitants sur le territoire de la CAPS, relation de la CAPS avec ceux-ci.
 - Milieu associatif
 - Instances Démocratie Participative : → Conseil de quartier.
→ Conseil Municipal d'Enfant de 6 à 12 ans.
→ Conseil Municipal des Jeunes collégiens.
→ Comité d'usagers.
- Gens du voyage.

Projet de la Direction
à court et moyen terme

ANNEXE XXV

Bilan contrat de ville et élaboration du CUCS



Bilan Contrat de Ville et élaboration du Contrat Urbain de Cohésion Sociale



SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE.....	1
2. OBJET DE LA PROPOSITION.....	1
3. OBJECTIFS FIXÉS.....	1
4. DÉTAIL DE L'INTERVENTION.....	2
4.1. Point de vue de l'Etat.....	2
4.2. Diagnostic partagé.....	2
4.2.1. Processus de ségrégation urbaine et sociale à l'échelle de la Ville et des quartiers.....	2
4.2.2. Identification des territoires en situation de décrochement.....	4
4.2.3. Identification des logiques des acteurs locaux.....	4
4.2.4. Prise en compte des quartiers prioritaires.....	4
4.2.5. Prise en compte de la relation aux habitants.....	5
4.2.6. Relation au Conseil Régional et Conseil Général.....	5
4.2.7. Liaison au volet Education Nationale.....	5
4.2.8. Liaison et stratégie des bailleurs sociaux.....	6
4.2.9. Liaison et prise en compte des infrastructures et des transports.....	6
4.2.10. Relation aux politiques en direction du développement économique.....	7
4.2.11. Synthèse et orientations de solutions.....	7
4.3. Protocole d'accord avec les collectivités territoriales.....	7
4.3.1. Sites prioritaires du projet commun.....	8
4.3.2. Les grands axes du projet commun.....	8

1. PRÉAMBULE.

Le Contrat de Ville Antony, Massy et Palaiseau élaboré avec l'Etat dans le cadre de la Circulaire du 31 décembre 1998 relative aux Contrats de Ville 2000-2006 arrive à échéance.

Le nouveau contrat, Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale affiche toute son ambition autour de quatre objectifs :

- Garantir le pacte républicain.
- Renforcer la cohésion sociale.
- Mobiliser autour d'un projet collectif.
- Construire un nouvel espace démocratique avec les habitants.

C'est un contrat de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. Il comporte :

- Un projet urbain de cohésion sociale
- Des programmes d'actions pluriannuels
- Les modalités de mise en œuvre

Ce contrat prendra en compte les politiques structurelles développées à l'échelle communale et intercommunale. Il intégrera et mettra en cohérence l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire concerné.

2. OBJET DE LA PROPOSITION.

La présente proposition a pour objet la conduite du bilan partagé du Contrat de ville, puis l'élaboration du projet du CUCS, ces orientations permettant d'apporter les réponses concrètes avec obligation de résultats aux problèmes repérés, de hiérarchiser les points à traiter et les espaces dédiés.

3. OBJECTIFS FIXÉS.

Ils sont clairs :

- Identifier des territoires pouvant faire l'objet d'un conventionnement,
- Définir par thème et par site prioritaire, une stratégie d'intervention avec les services de l'Etat et les autres partenaires.
- Elaborer un protocole d'accord avec les collectivités territoriales.
- Produire un document bilan et d'orientations accompagnés d'un programme d'actions hiérarchisées.

4. DÉTAIL DE L'INTERVENTION.

4.1. Point de vue de l'Etat

Il s'agit de la première phase du bilan.

La coordination CAPS/ville de Palaiseau établira aux côtés des Services de l'Etat, la cartographie des territoires prioritaires en fonction d'indicateurs qui seront arrêtés avec le Comité de pilotage.

Il proposera aux services de l'Etat et aux organismes parapublics (Caisse d'Allocations Familiales, Fonds d'Action Sociale) ainsi qu'aux organismes H.L.M., une méthodologie permettant d'établir un point de vue commun sur les territoires concernés.

Cette méthodologie permettra de définir les orientations stratégiques de l'Etat en direction des territoires et des publics visés.

Les travaux conduits dans cette phase seront formalisés par la rédaction, aux côtés du Comité de pilotage, d'un document d'orientation cadre qui constituera le point de vue de l'Etat.

Ce document sera approfondi dans un deuxième temps dans le cadre du bilan partagé avec l'ensemble des partenaires en liaison avec l'équipe technique de projet.

Il servira par la suite de base de travail pour les négociations avec les collectivités territoriales.

Il comportera des prescriptions hiérarchisées constitutives du « noyau dur » que l'Etat ne saurait abandonner et des actions facultatives laissées à la discussion et à l'arbitrage avec les partenaires.

4.2. Diagnostic partagé.

Les acteurs principaux de ce dossier, sont essentiellement les structures d'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, la CAPS, la ville de Palaiseau, les organismes H.L.M., les organismes parapublics, le tissu associatif et les populations.

Dès lors, cette phase essentielle n'a d'intérêt que si tous les partenaires concernés sont identifiés et collaborent, soit directement, soit indirectement en communiquant à l'équipe technique de projet, l'ensemble des données disponibles.

4.2.1. Processus de ségrégation urbaine et sociale à l'échelle de la Ville et des quartiers.

Sur le territoire, en ciblant la Ville de Palaiseau et ses quartiers, la coordination CAPS/ville de Palaiseau procédera à la prise en compte des données permettant de porter diagnostic et bilan des îlots sensibles, avant de rédiger le document d'orientation cadre déterminant les objectifs du CUCS et ses programmes d'actions thématiques applicables à l'ensemble du périmètre considéré.

Quelques repères / questions :

- ✓ Freins et gênes pour la mixité de l'habitat et les ingrédients des espaces sensibles – obligations de construction ou d'acquisition – lisibilité des quartiers – renouvellement de l'habitat après réhabilitation si nécessaire.
- ✓ Politique de peuplement et gestion de la vacance par les bailleurs sociaux.
- ✓ Gestion des espaces publics de proximité : parkings – halls et cages d'escalier – éclairage – propreté – maintenance – mobilier urbain.
- ✓ Création ou non de lieux de paroles – gestion de ces espaces/ temps (voir la nuit).
- ✓ Absence de diversification des activités dans ces quartiers repérés.
- ✓ Prise en compte des données et indicateurs sur les familles fragiles – taux de chômage – R.M.I. – familles aidées – familles monoparentales – enfants en difficulté ou échec scolaire – indicateurs sociaux de la Caisse d'Allocations Familiales et de la D.D.A.S.S. – informations des travailleurs sociaux, médiateurs, éducateurs, assistantes sociales, bailleurs sociaux, services municipaux spécialisés – C.C.A.S., etc....
- ✓ Absence de coordination ou moindre coordination des actions engagées au regard de l'exclusion : Etat – Conseil Général – Ville – Associations.
- ✓ Eloignement des quartiers par rapport aux structures d'aides en direction du milieu économique ambiant – éloignement des circuits de transport en commun et de transport scolaire.
- ✓ Difficultés au regard de la carte scolaire, signalements au Parquet, conseils de discipline – classes relais ou absence de structures dédiées – liaison ou pas au Contrat Educatif Local et aux actions Santé.
- ✓ Eloignement au regard des structures de santé : accès aux soins – toxicomanies – présence de pharmacies et travail des médecins généralistes et spécialistes – absence de centre de soins – taux et quantitatif d'infirmières – difficultés pour ces professions d'accéder à ces quartiers et dans ces quartiers à tel ou tel hall d'immeuble.
- ✓ Eloignement ou absence d'un volet culturel : cinéma de quartier – centre culturel – culture de rue.
- ✓ Eloignement ou absence d'égalité face au droit, à l'accès au droit et à la Justice : Projet de Maison de Justice et du Droit – action de l'association d'aide aux victimes – présence de magistrats sur le terrain.
- ✓ Application des textes et loi sur l'exclusion ou l'expulsion dans l'habitat social.
- ✓ Insécurité ambiante – absence de commissariat de quartier – absence d'îlotage – taux de délinquance – faits constatés mais aussi sentiment d'insécurité des populations les plus fragiles et les plus exposées d'où les quartiers d'exclusion rassemblant désormais ceux qui ne peuvent pas aller ailleurs.
- ✓ Absence de politique concertée d'aide aux victimes à commencer par la manifestation à leur égard de la compassion municipale.
- ✓ Absence ou insuffisance des politiques d'intégration des familles immigrées favorisant du coup, le confessionnalisme et l'ethnicité avec le repliement sur la communauté et le refus du multiculturalisme.

4.2.2. Identification des territoires en situation de décrochement.

Qu'il s'agisse de la Ville de Palaiseau, des quartiers prioritaires ou d'îlots, la CAPS validera avec les membres de l'équipe Projet, les espaces pré-identifiés aux côtés des Services de l'Etat et qui constituent des sites prioritaires.

Ces sites pourront évoluer au cours du contrat pour autant que l'on reste vigilant pour éviter une dispersion des actions sur l'ensemble de la Ville.

4.2.3. Identification des logiques des acteurs locaux.

Dans ce volet diagnostic / bilan, la coordination CAPS/ville de Palaiseau mettra à plat aux côtés des partenaires, les logiques, les points positifs et les dysfonctionnements des acteurs locaux soit entre eux, soit dans la conduite de leur propre démarche.

La coordination CAPS/ville de Palaiseau abordera :

- Le mode d'organisation territorial de l'action publique : Justice – Education Nationale – Police – Services déconcentrés de l'Etat – Conseil Régional – Conseil Général – C.A.F. – F.A.S – CCI – Bailleurs –etc....
- La Mobilisation de leviers pour l'action collective : Tissu associatif – budgets consacrés à la politique de la ville et la prévention – structures partenariales de l'Education Nationale : Structures partenariales du C.L.S.P.D., C.E.L. et du C.L.A.S. – Liaison aux bailleurs sociaux, aux transporteurs – Impact actuel avant proposition de la liaison aux populations soit en direct, soit par le biais d'associations locales (Comités de riverains, Comités ou Conseils de quartier, Associations de locataires, Associations de parents d'élèves, Associations culturelles, Association culturelles, etc....) – Référents locaux identifiés.

4.2.4. Prise en compte des quartiers prioritaires.

On procédera au niveau du diagnostic, à la mise en place d'une cartographie des espaces à traiter en priorité en retenant pour cette prise en compte future, un certain nombre d'indicateurs que la coordination CAPS/ville de Palaiseau abordera dans sa note méthodologique de conduite de l'expertise.

La coordination CAPS/ville de Palaiseau examinera au niveau de la commune de Palaiseau, les structures existantes en ces domaines et leur liaison aux autres partenaires.

Elle abordera aussi l'existence ou non de stratégie des bailleurs entre eux sur un même territoire, les politiques liées aux infrastructures. Les politiques conduites - en matière de transport urbain, les lieux de rupture de charge, les gares – les liaisons au transport scolaire et les aides du Conseil Général – l'ajustement des politiques économiques et l'implantation de la grande distribution avec un regard sur l'implication de la C.C.I. dans l'aide aux commerces de proximité et en pied d'immeuble dans les quartiers difficiles, en retenant comme essentielle cette présence dont le départ est souvent précurseur de celui des services publics.

4.2.5. Prise en compte de la relation aux habitants

Les circulaires relatives aux CUCS et à L'ANRU rappellent que l'intervention des habitants est au cœur de la Politique de la Ville.

Ceux-ci doivent intervenir dès la phase de diagnostic, puis en amont de l'élaboration de projets, dans les projets, puis dans l'évaluation des politiques conduites.

La coordination CAPS/ville de Palaiseau mettra systématiquement des espaces de parole puis de points d'écoute pour chaque projet engagé et l'ouverture sur les quartiers concernés, une concertation avec les conseils de quartier.

Ce volet essentiel peut également permettre les solutions évoquées au point 3 (les Objectifs). Dans cette phase de bilan, on pourra relever plus particulièrement l'état de l'existant, les points positifs et les déficits constatés en prenant le temps d'entendre un certain nombre de résidents désignés en relation avec les structures locales.

4.2.6. Relation au Conseil Régional et Conseil Général.

C'est un autre volet essentiel des nouveaux dispositifs.

Sur ce champ il faudra examiner avant de faire des propositions, l'état de l'existant du partenariat avec la Région :

- ✓ Actions en direction du développement économique
- ✓ Actions en direction de l'emploi et de la formation professionnelle
- ✓ Actions d'aides à la culture, aux transports, à l'habitat, à l'éducation, à la recherche.

En ce sens, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale n'est pas une politique sectorielle de plus. Elle constitue le cadre global de toutes les interventions publiques.

Existence ou pas d'une convention particulière avec le Conseil Général :

- ✓ Dans le domaine de l'action sociale : Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.) – Circonscription de travail social – Assistantes sociales – Protection Maternelle et Infantile – Prévention Spécialisée – Actions d'insertion liées au revenu minimum et au logement des plus démunis.
- ✓ En matière de Collèges.
- ✓ Dans les transports.

4.2.7. Liaison au volet Education Nationale.

C'est l'autre partenaire institutionnel qui ne peut rester en retrait dans la phase de diagnostic.

On procédera à :

- ✓ L'examen de la position des établissements scolaires et des indicateurs détenus par l'Inspection d'Académie.
- ✓ L'examen de la carte scolaire.
- ✓ La prise en compte du C.E.L., du C.L.A.S.
- ✓ L'examen du besoin en matière de classes relais.
- ✓ L'analyse des indicateurs des écoles primaires.
- ✓ La prise en compte des projets d'établissements.
- ✓ L'examen du dispositif Emplois-jeunes et liaison aux quartiers : aide-éducateurs.

Ceci pour les espaces et quartiers retenus comme prioritaires.

4.2.8. Liaison et stratégie des bailleurs sociaux.

Ce sont des acteurs essentiels du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et, ou des contrats sectoriels ou à thème dans cette phase de diagnostic

On prendra en compte :

- ✓ Les bailleurs présents et les patrimoines gérés sur les espaces concernés,
- ✓ La politique de peuplement et d'attribution des logements,
- ✓ La politique de gestion de la vacance,
- ✓ La politique des gardiens,
- ✓ La politique de dissuasion situationnelle sur les parkings, les halls et les cages d'escaliers,
- ✓ La liaison aux travailleurs sociaux et la relation aux jeunes
- ✓ La politique de réhabilitation ou de nouvelles constructions
- ✓ La cohérence au gabarit de la Ville et sur les quartiers des politiques conduites par les bailleurs sociaux
- ✓ Le partenariat secteur par secteur avec les populations et les référents
- ✓ La relation aux équipes du Conseil Général, etc....

4.2.9. Liaison et prise en compte des infrastructures et des transports.

Dans la phase de diagnostic, on abordera les infrastructures significatives sur la Ville et le territoire, leur répartition et le rôle affecté.

De même, on pourra intégrer les données concernant les transports à la fois dans leur rôle d'intégration de lutte contre les exclusions - l'isolement des populations mais aussi en tant que sujet ou vecteur d'insécurité tant en ce qui concerne les transports en commun que les transports scolaires pour les zones et secteurs retenus.

On intégrera les données budgétaires, les trajets, les secteurs à risque, la politique tarifaire, les horaires, l'utilisation d'agents d'ambiance sur ces secteurs.

4.2.10. Relation aux politiques en direction du développement économique.

C'est un volet essentiel de lutte contre les processus de ségrégation urbaine.

On examinera au niveau du territoire, de la ville de Palaiseau, des quartiers, le dispositif mis en place et son efficacité.

En ce domaine, on abordera la capacité du secteur privé à participer à la solidarité urbaine.

On abordera également les actions dans le domaine de la formation, les filières liées aux emplois-aidés, l'action de la Mission Locale et du PLIE

De la même manière, on examinera l'implication de la C.C.I., la relation aux commerçants du centre ville et des espaces industriels et commerciaux de périphérie.

Enfin on considérera l'effort lié à la création d'entreprises sur l'ensemble du territoire, l'insertion par l'emploi étant un des objectifs prioritaires de la Politique de la ville.

4.2.11. Synthèse et orientations de solutions.

Sur la base des informations recueillies, de données qualitatives et quantitatives, de visites sur site, d'entretiens, on entrera dans la phase de rédaction du Diagnostic/Bilan.

On sera en mesure d'effectuer la synthèse du diagnostic/bilan avant de rédiger les orientations de solutions préparatoires à la rédaction du contrat urbain de cohésion sociale et les priorités proposées.

Ces orientations permettront de traiter les dossiers ou territoires prioritaires identifiés en fonction des axes d'interventions des partenaires.

On proposera un programme d'actions hiérarchisées et planifiées en fonction de la faisabilité des pistes d'actions retenues et des champs de compétence des différents acteurs.

Le document final sera présenté à l'ensemble des partenaires.

4.3. Protocole d'accord avec les collectivités territoriales.

C'est la deuxième phase du dossier proposé.

La coordination CPAS / Ville de Palaiseau participera aux côtés des partenaires, à la rédaction du document commun d'orientation qui devra traduire au-delà du diagnostic, le Contrat urbain de cohésion sociale.

Ce sont des actions concrètes au plus près des habitants pour que chacun puisse vivre une vie normale et que chacun ait le sentiment d'être traité de la même manière que les autres en termes de gestion au quotidien.

4.3.1. Sites prioritaires du projet commun.

Au-delà des conclusions du diagnostic / bilan, les partenaires acteront les secteurs prioritaires du projet commun, même si certains dispositifs contractuels ont un champ d'action global au niveau de la ville, (CEL, CLSPD).

4.3.2. Grands axes du projet commun.

Seront traités prioritairement les cinq axes du CUCS qui sont :

- ✓ L'accès à l'emploi et à l'activité.
- ✓ L'habitat et le cadre de vie.
- ✓ La réussite éducative des enfants et des jeunes.
- ✓ La délinquance et la citoyenneté.
- ✓ L'accès aux soins.